



l'esprit de conquête ➔



EDITO

Rendez-vous le 1^{er} Mai pour une journée internationale de convergence des luttes...

Après le 9 avril 2013, et le vote à l'Assemblée Nationale du projet de loi issu de l'accord inter-professionnel du 11 janvier 2013, rien n'est terminé. Toute la CGT et beaucoup d'acteurs sociaux, mutualistes, juristes sont toujours opposés à cette loi. N'oublions pas que le vote majoritaire à l'Assemblée Nationale a été celui de l'abstention. Aujourd'hui le débat est au Sénat, nous ne devons en rien lâcher sur nos ambitions revendicatives, continuer à aller au débat vers les salariés pour dénoncer la nocivité de cet accord, démonter un par un les arguments des organisations syndicales réformistes qui ont signé cet accord scélérat.

Il nous faut être lucides et garder toute notre vigilance sur les enjeux d'aujourd'hui face à un gouvernement aidé des médias qui ne cesse de dévier le débat sur d'autres terrains, pendant que se jouent les conditions de vie de toute la population, du jeune en formation au retraité, avec des conséquences d'une extrême gravité issues des décisions parlementaires. Décisions impulsées par le Medef : salaires, conditions de travail, indemnisation du chômage, niveau des pensions, protection sociale, recours juridique, contrat de travail, tout est remis en cause dans ce projet de loi.

Parisot le voulait, Hollande et Berger l'ont fait.

Les grandes manœuvres sont déjà en route pour les régimes de retraite. Le rapport du Conseil d'Orientation est tombé. En septembre un projet de réforme, déjà dans les tiroirs des ministres, va tomber. Le 1^{er} Ministre nous leurre en annonçant qu'il n'y aurait pas de report de l'âge de la retraite, mais alors quoi ?

Un allongement de la durée des cotisations, partir à la retraite à 62 ans avec 44 annuités, défi impossible quant nous vivons dans une précarité de l'emploi, que nous commençons à travailler après 25 ans, alors cela signifie partir avec une perte de pouvoir d'achat ou continuer à travailler jusqu'à 64 ans.

Ne plus indexer les pensions sur l'inflation, c'est une baisse annoncée du pouvoir d'achat.

Les Comptes notionnels (le modèle suédois et la bataille de la CFDT), c'est l'individualisme qui l'emporte sur le collectif.

Pour la CGT, d'autres solutions sont possibles, sans restriction, mais en allant rechercher toutes les recettes qui ont fui vers les paradis fiscaux notamment.

Le patronat aidé par les gouvernements successifs n'a de cesse de démanteler tous les acquis obtenus par la lutte de nos aïeux, que ce soient ceux de 1936, ou du Conseil National de la Résistance.

Non seulement nous devons réagir, tous ensemble, pour défendre ces droits, mais nous devons aussi nous battre pour en acquérir de nouveaux. C'est tout le sens qu'avait donné la CGT en revendiquant la sécurité sociale professionnelle et le statut de travail salarié qui ont été dévoyés par le patronat associé aux organisations syndicales et politiques réformistes.

Rien n'est inéluctable. Ce qui a été possible de gagner à des époques où la situation économique était plus dramatique qu'aujourd'hui, l'est toujours aujourd'hui. Si la CGT est l'organisation syndicale dans laquelle les salariés ont le plus confiance, c'est parce qu'elle crée de l'espoir.

Alors rendez-vous le 1^{er} Mai pour une journée internationale de convergence des luttes du monde entier pour gagner un véritable progrès social.

Marie-Claude Robin

SOMMAIRE

L'Union des travailleurs
Journal des syndiqués et syndiquées C.G.T
de Loire Atlantique

Page 1 - Edito
Page 2 - Congrès Confédéral
Page 3 - Congrès Confédéral
Page 4 - Congrès Confédéral
Page 5 - Accord ANI
Page 6 - Accord ANI - AGIRC - ARRCO

Page 7 - Manifestation 9 avril
Page 8 - Congrès UD 2014
Page 9 - Echos des Unions locales
Page 10 - ARCELOR MITTAL
Page 11 - Manifestation des retraités
Page 12 - Dates à retenir



Témoignages de délégué-es du 44



“

J'ai été mandatée à ce 50^{ème} congrès par 1166 syndiqués commerce pour la région ouest. C'était mon premier congrès et je dois avouer que je ne savais pas à quoi m'attendre réellement. Nous étions 68 délégués commerce avec toutes les spécificités que cela comporte (assistante maternelle, grande distribution, sécurité...). L'après midi du mardi avec l'intervention des délégations internationales est incontestablement le moment que j'ai préféré : riche en émotion et en courage. J'ai rencontré beaucoup de monde, échangé. Le congrès a marqué un tournant de ma vision syndicale.”

Marie CHEVAL - déléguée commerce

“

J'ai vécu, une semaine hors du temps ! Et en même temps tellement ancrée dans la réalité de notre société d'aujourd'hui, avec des débats riches et intenses (crise, chômage, désengagement de l'état...) avec des témoignages bouleversants des copains en lutte dans leurs entreprises, ainsi que des syndicalistes du monde entier qui militent au péril de leur vie...

Le 50^{ème} congrès, nous a permis de réaffirmer nos valeurs (solidarité, fraternité, justice sociale...), nos engagements d'une CGT à l'offensive pour changer le rapport de force.

TOUS nous devons être garants de ces valeurs et les faire vivre au jour le jour dans nos entreprises mais aussi en tant que citoyen.

Je garde en tête, les échanges passionnants avec les camarades de la FAPT et de la délégation de Loire Atlantique.

Je me suis sentie privilégiée et je remercie mon syndicat de m'avoir fait confiance, cela a été un honneur de les représenter.

Vive la CGT.”

Mounira DAOUD
déléguée FAPT



“

C'était mon premier Congrès et je suis prête à retourner au prochain sans problème. Ce fut une très bonne expérience avec des débats passionnants. Malheureusement il nous a manqué du temps pour pouvoir écouter ce que chacun a à dire. Des soirées fraternelles très bien organisées. Il est important que chacun participe à ce genre d'évènement afin d'ouvrir les yeux sur l'interprofessionnel. La CGT ne s'arrête pas à notre fédération mais c'est une grande famille qui écoute les problématiques de chacun et qui essaie d'y répondre tant bien que mal. Ce que j'ai vécu et ressenti pendant cette semaine m'a regonflé à bloc et envie de m'investir encore plus dans le syndicalisme.

Ensuite j'ai assisté à une passation de pouvoir belle et émouvante. La photo où je suis avec Bernard restera un souvenir mémorable tout comme l'inauguration de la place Georges SEGUY.

Je remercie les personnes de la CGT qui ont eu confiance en moi pour m'avoir donné l'opportunité de vivre ce 50^{ème} congrès.”

Natacha BAGUENARD - déléguée Mines Energies

“

C'était mon 1^{er} congrès confédéral et mon appréciation est globalement positive. Ce fut une semaine très intense où les moments de réflexion ont côtoyé les instants festifs, en passant par des séquences émotions.



Les délégations étrangères par le biais de responsables syndicaux du monde entier (Tunisie, Brésil, Japon, Roumanie, Iran, Birmanie, Palestine) nous ont rappelés à nos responsabilités de syndicalistes.

C'est pour certains au risque de leur vie qu'ils militent !

Le syndicalisme rassemblé a été au cœur des discussions parfois tumultueuses. Il est difficile de concevoir cette notion lorsque les coups les plus pendables nous sont servis au quotidien par certains syndicats.

Cependant, comme l'a rappelé Francine BLANCHE, il ne s'agit pas de s'acoquiner avec tel ou tel syndicat au risque de perdre ses valeurs, mais bien de rassembler les salariés.

Côté festif, Les Motivés et Zebda nous ont offert 2 heures de concert sur-volté et engagé... devant un public conquis d'avance.

Enfin, la passation de mandat entre Bernard THIBAUT et Thierry LEPAON est venue clôturer cette semaine de manière émouvante.

Passée l'émotion, place à l'action !! ”

Laurence DANET - déléguée Airbus



“

J'ai participé à mon premier congrès confédéral, en tant que délégué de la Métallurgie du bassin de St-Nazaire.

Ce fut une expérience enrichissante, non seulement par la richesse des débats, mais aussi de par la diversité des congressistes, qui montre une CGT à l'image de la diversité du salariat, même s'il y a des secteurs et territoires dans lesquels nous devons encore progresser.

La présence de délégations syndicales étrangères (Birmanie, Japon, Iran, Côte d'Ivoire, Palestine, Brésil...) m'a permis de découvrir le travail de « coopération » internationale qui est fait au niveau confédéral : la CGT apparaît, pour bon nombre de travailleurs en lutte dans ces pays, comme une référence syndicale. Ce qui encourage à ne rien lâcher chez nous face à un patronat à l'appétit débordant !

Le congrès aura permis de remettre à jour nos statuts et règles de vie et de se fixer une nouvelle feuille de route pour les 3 ans à venir : de nombreux défis sont devant nous, je pense notamment à la syndicalisation, pour gagner une CGT plus forte.

Cette semaine toulousaine n'aurait pas été complète sans le concert de « Zebda » qui nous ont offert un concert plus que motivé le mardi soir.

Enfin ce congrès avait une connotation particulière du fait de l'élection du nouveau secrétaire général. L'émotion était palpable chez Bernard THIBAUT, après 14 années à ce mandat. Thierry LEPAON prend la tête d'une CGT que l'on veut tous, plus proche, plus utile, plus solidaire !

Vive le 50^{ème} congrès, vive la CGT !!!

Jonathan LE CHAPELAIN - délégué métallurgie

“

Nous commençons ce 50^{ème} congrès par l'élection du bureau du congrès et l'élection de la commission mandats et votes. Puis le discours d'ouverture de Thierry Lepaon : une CGT de luttes et de rassemblement et élections des différentes commissions. Les bases sont posées, les débats peuvent commencer.

Lors de ces débats, trois sujets se mélangent : un regard critique sur l'activité collective, sans oublier ses propres responsabilités, ni sous-estimer le poids de l'adversité. Le rappel, encore et toujours, de la valeur sociale du travail et donc de la défense de l'emploi ; Les responsabilités, enfin, de la CGT, dans un contexte difficile, pour tisser et retisser une approche partagée permettant un « tous ensemble » appelé par chacun et permettant de plier le réel aux espoirs du monde du travail.

Ce moment de construction est d'autant plus important que les enjeux d'actualité sont brûlants, qu'il s'agisse de l'emploi, de la protection sociale, de l'avenir.

Nombres de délégués soulignent qu'il s'agit là d'une bataille idéologique et de lutte de classe et souhaiteraient le voir souligné dans les documents.

Les interventions sont nombreuses. Les amendements portant sur le préambule, la nature de la crise et ses conséquences politiques, la dimension européenne et internationale sont abordés. La notion de syndicalisme rassemblé suscite beaucoup de réactions, certains délégués souhaitant d'ailleurs qu'elle fasse l'objet d'un vote séparé.

Syndicalisme rassemblé : salariés-syndiqués rassemblés nous a t-on expliqué.

Nombre de délégués demandent aussi à ce que la CGT se positionne beaucoup plus fermement contre l'ANI. Des paragraphes ont été ajoutés concernant la répression syndicale. Le soutien à la presse syndicale et le combat contre le FN ont été réaffirmés. Après nombre de demandes une journée d'action interpro nationale sera menée en avril (on ressent un souhait de bataille interpro où encore une fois le « tous ensemble » rejaillit plus que jamais).

Nous avons aussi beaucoup débattu sur l'article 34 des statuts qui concerne la cotisation et la représentativité des retraités. Cet article a donc été soumis au vote afin de pouvoir voter les modifications statutaires

Soumis au vote : l'article 34 portant sur la cotisation et les règles de représentativités des syndiqués retraités a soulevé des débats. Proposition de soumettre une autre résolution concernant cette règle et de voter les modifications statutaires expurgées de celle concernant l'article 34.

Ce congrès a été riche en débats, colères, tensions etc... mais il aura été aussi riche d'émotion et de remise en question lors de certains discours, certaines rencontres tel que lors de la séance internationale et européenne. Séance qui aura duré quelques 3 heures au cours desquelles plusieurs représentants des organisations syndicales qui avaient répondu à l'invitation de la CGT ont pris la parole. Un temps fort de solidarité internationale marqué notamment par les témoignages souvent poignants de syndicalistes birman, iranien, ivoirien, palestinien, tunisien, japonais, brésilien, sénégalais, roumain et réunionnais. A l'issue de cette séance, le congrès a adopté une résolution sur la Palestine.

En parlant de rencontre, nous avons eu l'honneur de rencontrer Monsieur Georges Séguy qui fut secrétaire national des cheminots CGT à 22 ans puis secrétaire général de la CGT de 1967 à 1982.

Président d'honneur de l'Institut CGT d'histoire sociale (fut aussi déporté à Mauthausen à 17 ans). Il est l'auteur de *La Grève*, *Le mai de la CGT* et *Lutter*. Nous avons pu assister à l'inauguration de la salle de La Réunionification et de l'esplanade Georges Séguy.

Et tout ceci dans la journée, mais nos soirées ont, elles aussi, été très riches (dans tous les sens du terme) : repas fraternel, musiciens de tous styles et de tous horizons et sans oublier le concert particulier de Zebda.

Pour la clôture de ce congrès, nous a été proposé un film retraçant la carrière de Bernard Thibault, nous présentant aussi sa femme et ses deux fils (très émus tous les trois), car il ne faut pas oublier que c'est la dernière fois que nous verrons Bernard Thibault en tant que Secrétaire Général de la CGT. En effet c'est ici et maintenant qu'il va passer le flambeau à Thierry Lepaon. Lors de sa prise de parole Thierry Lepaon souligne le fait qu'il a une pression énorme de passer après un tel homme. (tu m'étonnes d'ailleurs les critiques fusent déjà.)”.

Sabine BERNARD
déléguée Territoriaux petites communes



Accord national interprofessionnel sur l'emploi

Adresse de la CGT aux parlementaires

Le dimanche 6 mai 2012, François Hollande était élu Président de la République.

Les salariés, retraités et demandeurs d'emplois, par leur engagement lucide et déterminé, par leurs luttes, ont pris toute leur part dans cette importante victoire politique qui s'est poursuivie par l'élection d'une

majorité de députés des différents partis de gauche à l'assemblée nationale. Leurs attentes demeurent à la mesure de cet engagement.

Lors de la Grande conférence sociale de juillet 2012, les discours du Président de la République et du Premier ministre semblaient aller dans le sens d'une prise en compte de ces attentes. A cette occasion, le Premier ministre proposait une « nouvelle démarche pour la sécurisation de l'emploi » en invitant à une négociation nationale interpro-

fessionnelle sur ce sujet, sur la base d'un document d'orientation.

Celui-ci identifiait 4 domaines :

- lutter contre la précarité sur le marché du travail;
- progresser dans l'anticipation des évolutions de l'activité de l'emploi et des compétences ;
- améliorer les dispositifs de maintien dans l'emploi... dans les entreprises confrontées à des difficultés ;
- améliorer les procédures de licenciements collectifs par les actions d'anticipation ou d'activité partielle...

La réalité a été toute autre. Aucun débat de fond, aucune discussion n'a été possible en dépit des propositions avancées par la CGT, telles par exemple :

- > un droit de veto suspensif des représentants du personnel sur les plans de licenciement et les plans de restructuration, une loi contre les licenciements boursiers et pour la reprise de sites rentables ;
- > une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour toutes les entreprises et les salariés, sortant celle-ci de la gestion des suppressions d'emplois ;
- > de nouveaux droits individuels et collectifs effectifs pour les salariés, pour faire reculer la précarité : des droits attachés à la personne, transférables d'une entreprise à une autre (ancienneté, qualification, formation, prévoyance...) à négocier dans l'immédiat au niveau des branches. Une taxation de tous les CDD et contrats d'intérim à hauteur de ce qu'ils coûtent à l'assurance chômage.

La négociation n'a été ni loyale, ni apaisée et encore moins transparente et l'accord qui en est résulté ne pouvait donc être équilibré.

Le contenu de l'accord et les enjeux de sa retranscription : un bouleversement du droit du travail.

Loin de répondre à la feuille de route, l'accord du 11 janvier 2013 est d'une extrême gravité pour les droits des salariés. **On veut nous faire croire qu'il ouvre des droits nouveaux aux salariés mais en réalité ces «contreparties» sont virtuelles, conditionnelles et remises à plus tard et encore... pas pour tous !**

Le gouvernement entend retranscrire « fidèlement » cet accord et satisfaire les signataires, quitte à violer les textes internationaux. Cela signifie que ses aspects les plus nocifs pour les salariés, les dispositions les plus régressives seront repris :

- > Les accords de « maintien dans l'emploi » qui permettraient de licencier les salariés refusant de voir leur salaire baisser. Ceux-ci sont directement inspirés des accords « compétitivité emploi » pourtant fortement critiqués par la gauche lorsque Nicolas Sarkozy voulait les mettre en place.
- > Les accords de « mobilité interne » qui autoriseraient l'employeur à licencier le salarié, si celui-ci refuse d'aller travailler à l'autre bout de la France.
- > Le bouleversement de la procédure de licenciement économique collectif. Ces dispositions rendent accessoires les questions du motif économique et des alternatives aux licenciements. Rien n'est fait pour éviter les licenciements « boursiers ».
- > L'information et l'intervention des représentants des salariés sont enfermées dans des délais tellement courts que leur efficacité est menacée.
- > En outre, le projet de loi réduit la possibilité de réparation des préjudices subis par les salariés. Les juges du travail pourraient maintenant inciter les salariés à accepter une transaction injuste et inéquitable. Les délais de prescription des infractions patronales sont raccourcis.
- > Ce projet entend imposer pour des salariés des petites entreprises de certaines branches un CDI « intermittent », c'est-à-dire un contrat totalement flexibilisé.

Concernant la création de « nouveaux droits » pour les salariés, les incertitudes déjà présentes dans l'accord subsistent. Par exemple, le financement des droits rechargeables à l'assurance chômage n'est absolument pas assuré, le gouvernement se contentant de renvoyer cette question à de futures négociations, sans garantie aucune.

Quelle conception de la représentativité syndicale et de l'intérêt général ?

Ce gouvernement qui se dit attaché au dialogue social, doit prendre en compte le rejet de cet accord par les syndicats représentant bien plus de salariés que les



syndicats signataires. Ainsi, aux élections prud'homales, ils totalisaient près de 50% des suffrages quand les trois autres n'en totalisaient que moins de 39 %.



C'est d'autant plus inacceptable que la loi sur la représentativité syndicale est entrée en vigueur et que les résultats des élections doivent être publiés incessamment. De quelle légitimité le gouvernement pourra-t-il se prévaloir pour transcrire dans la loi un tel accord ?

Cette situation renforce la responsabilité des parlementaires qui sont seuls à représenter l'intérêt général. Leurs prérogatives doivent rester pleines et entières, y compris dans le contexte de la transposition d'un accord national dans un projet de loi. Il leur appartient

donc de modifier le projet de loi dans le sens de l'intérêt général : les lois ne doivent pas être subordonnées aux accords. Laisser s'instaurer l'inverse reviendrait, dans les faits, à donner à la partie patronale un droit de veto.

En bref, le projet de loi initie un « nouveau modèle économique et social » comme le titrait l'accord :

- > Il détruit les garanties collectives nationales comme socle applicable à chaque salarié et favorise les accords d'entreprise, voire le « gré à gré », en « oubliant » l'inégalité due au lien de subordination du salarié vis-à-vis de son employeur.
- > Le contrat de travail signé n'est plus une garantie pour le salarié puisqu'il peut être suspendu par un accord d'entreprise.
- > Il réduit les moyens pour le salarié de recours au juge.
- > Ce sont les syndicats dans l'entreprise qui auront à faire « le sale boulot » pour faire accepter la régression sociale.

Ce projet de loi, dit de sécurisation de l'emploi laisse en fait de côté les chômeurs, l'action que pourraient avoir les territoires pour sauvegarder les emplois, et toute la question d'une formation professionnelle qui permette réellement aux salariés, en particulier les plus fragilisés, de « rebondir ».

La CGT argumente ensuite sur les articles clés du projet (voir sur www.lacgt44.fr)

Retraites complémentaires : la CGT ne signera pas l'accord sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC

La CGT s'est employée tout au long des négociations à défendre les retraités actuels et futurs. Au travers de son projet d'accord, présenté dès la deuxième séance, la CGT a mis en évidence l'importance de l'augmentation des ressources pour prendre en compte l'accroissement du nombre de retraités.

Cela a permis un front commun des organisations syndicales pour obtenir une augmentation des taux de cotisations contractuelles Arrco et Agirc. La partie patronale a dû concéder une augmentation, mais celle-ci est beaucoup trop faible et ne permettra pas le retour à l'équilibre des régimes.

Faute d'accorder aux régimes les ressources nécessaires, la partie patronale a fait valoir l'urgence de mesures rognant sur les droits. Ainsi, l'aspect le plus négatif de l'accord porte sur la revalorisation des valeurs de service des points Arrco et Agirc, donc des pensions. Celles-ci sont appelées à évoluer pendant 3 ans à un rythme inférieur à l'inflation (-1 point). C'est une très mauvaise nouvelle pour les retraités, mais également pour les actifs dans la mesure où les valeurs de service des points sont également utilisées pour le calcul des futures retraites.

C'est aussi une mauvaise nouvelle pour l'économie du pays puisque la baisse de pouvoir d'achat de 11 millions de retraités ne manquera pas d'avoir des répercussions négatives sur la demande intérieure et donc sur l'emploi. Enfin, cet accord était très attendu par le gouvernement qui entend bien s'abriter derrière celui-ci pour mettre en œuvre des dispositions du même ordre dans les régimes dont il a la responsabilité (CNAV, Fonction publique, régimes spéciaux...). Sans une augmentation significative des ressources des régimes Arrco et Agirc, avec en particulier une augmentation de la part dite « patronale » des cotisations, on peut craindre que la prochaine étape soit une baisse nette des pensions. Le risque est d'autant plus grand que la masse salariale, qui détermine avec les taux de cotisations le niveau des ressources, a tendance à stagner du fait des destructions massives d'emplois et d'une pression énorme sur les salaires. La CGT entend bien mettre à profit les semaines et mois qui viennent pour faire valoir son analyse et ses propositions, en particulier dans le cadre de la concertation annoncée pour une nouvelle réforme des retraites.

Prise de parole du 9 avril 2013

Alors que la période de crise appelle des mesures de protection des droits des salariés et une réorientation de la stratégie des entreprises en faveur de l'emploi et des salaires, les dispositions contenues dans l'ANI du 11 janvier 2013 vont aggraver la situation en offrant encore plus de flexibilité aux employeurs.

Tentez la transposition de l'accord dans vos entreprises ! C'est beaucoup mieux... enfin, pour votre patron...

C'est ça le « gagnant-gagnant », ça fait forcément des mécontents... et puis de toute façon la CGT, elle est toujours contre !

C'est une valse d'idées reçues qui nous est servie chaque jour par des médias qui traitent de façon épouvantablement légère la casse de nos acquis sociaux.

On nous parle (quand on en parle !) de

> « **taxation des CDD** »,

tant mieux, mais le MEDEF a réussi à ce que cette mesure ne rapporte rien à l'UNEDIC, mais rapporte plus de 40 millions d'euros aux employeurs, puisqu'ils ont décidé d'exonérer de cotisations patronales l'embauche de jeunes de moins de 26 ans.

C'est un nouveau jackpot pour le patronat

> « **plancher pour les temps partiels** »,

l'employeur pourra imposer de modifier 8 fois par an le volume d'heures hebdomadaire.

> « **sécurité sociale professionnelle** »,

A condition d'accepter flexibilité du temps de travail, baisse de salaires et mobilité !

> « **complémentaire santé** »,

les salariés des entreprises de moins de 50 salariés, ne sont pour la plupart pas concernés !

Par contre les assurances se frottent les mains à l'avance du pactole qui va leur être offert. Tant pis pour la sécu !

> « **droits rechargeables pour les chômeurs** »,

oui, mais sans augmentation de l'assiette à se partager. Dès lors qu'on analyse de plus près l'accord, comme l'a fait la CGT, on réalise que c'est un véritable raz de marée anti social qui s'abat sur nous.

Concentré de flexibilité, recul en tout...

Quel rapport entre tout ça et la sécurisation de l'emploi ? Rien !

Et la baisse du taux de chômage en 2013 ?

Avec cet accord, c'est l'inverse qui va se produire !

Personne ne peut raisonnablement croire que cet accord est bon pour nous.

Dites le autour de vous !

Travailler plus, pour gagner moins et loin de chez soi... et quoi encore ?

Les salariés ont besoin de toute autre chose.

Ils veulent plus de sécurité et de garanties collectives.

Ils veulent une revalorisation des salaires, la reconnais-

sance de leurs compétences et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Partout en Europe, les salariés refusent les mesures d'austérité et la déréglementation sociale qui mènent l'économie à l'abîme et les salariés au chômage et la précarité.

Le chantage exercé sur les salariés n'a jamais sauvé un emploi ni même empêché la fermeture de sites industriels.

Nous ne sommes pas

dupes, l'amélioration de la compétitivité tant voulu par le patronat n'a pour objectif que l'accroissement des profits et des dividendes.

Profits qui sont engrangés dans les paradis fiscaux au détriment de l'économie française.

Mesdames et Messieurs Les Députés, vous ne pouvez entériner par la loi, un accord dicté par le monde de la finance qui détruit le code du travail et sécurise les licenciements.

Nous demandons à l'ensemble des parlementaires de s'opposer à ce projet de loi et d'entendre la voix des salariés pour construire une véritable sécurisation de l'emploi, au profit des salariés et privés d'emploi.

Aujourd'hui 9 avril 2013, nous allons leur dire qu'on n'en veut pas de leur accord !

Laurence DANET



58^{ème} CONGRES UD CGT 44 - 2014

**Le 58^{ème}
Congrès de
l'Union Départementale CGT
de Loire-Atlantique se déroulera les 27 et 28 février 2014 au Cinéville à Saint-Nazaire**

Le nombre des délégués est fixé à 400 délégués soient 443 présents en incluant la CE de l'UD sortante.

Sept commissions sont formées pour la préparation de ce congrès, sous la responsabilité d'un camarade. Les membres de la CE de l'UD sont répartis dans ces commissions.

- Document d'orientation : Laurence Danet
- Candidatures : Catherine Blesse
- Statuts : Pierre-Yves Grellier
- Mandats et votes : Anthony Lemaire et Loig Garrec
- Mutualisation : Jeannine Moreau
- Rapport d'activité : Marie-Claude Robin
- Organisation pour la logistique du congrès : M. Benesteau

Cinq journées d'études sont prévues : elles alimenteront le contenu revendicatif du congrès

- NDDL/aménagement du territoire et développement durable : 5 et 11 juin 2013
- DLAJ : 2^{ème} quinzaine de juin
- Santé / travail / handicap : 20-21-22 novembre 2013
- Retraite/protection sociale : octobre 2013
- Syndicalisme et cadres : décembre 2013

Candidatures :

Le secrétariat de l'UD débute dès maintenant la recherche des candidatures pour la CE pour validation à la CE de janvier 2014.

PLANNING

- ✓ Envoi : Budget, statuts, document d'orientation et rapport d'activité le 30 septembre 2013.
- ✓ Envoi aux syndicats pour désignation des délégués le 30 septembre 2013.
- ✓ Arrêt des cotisations pour nombre de voix au 30 octobre 2013 (3 années écoulées depuis le 30 juin 2010).
- ✓ Envoi du nombre des voix aux syndicats le 31 décembre 2013 et retour 31 janvier 2014 maxi.
- ✓ Débats dans les syndicats à partir du 1^{er} octobre 2013.

A suivre : congrès FAPT 44 en octobre 2013, congrès USR 15 et 16 janvier 2014, congrès Airbus novembre 2013....

Vignoble nantais : service public en danger

Aujourd'hui, le territoire du vignoble nantais (28 communes) est organisé en 4 communautés de communes. Un projet de fusion de ces 4 intercommunalités a été concocté, en catimini, par quelques élus et pseudo-experts.

Ce projet de fusion, élaboré par des personnes qui semblent bien loin des préoccupations de la population et des agents territoriaux, s'inscrit dans une logique de politiques publiques basée sur le ratio coûts/résultats et non sur la logique besoins/moyens (droite lignée de la réforme territoriale de Sarkozy de 2010 et de l'acte III de la décentralisation en projet). Cette fusion répond notamment à deux objectifs :

- Mutualiser les services pour réduire les coûts, avec comme variable d'ajustement... le personnel : non remplacement et/ou suppressions de postes progressives, gestion individuelle des carrières et conditions de travail (salaires, promotions, temps de travail...), mutations des conditions de travail avec un élargissement du territoire d'emploi induisant frais et temps supplémentaires de trajets
- Détruire le service public, conformément aux préconisations de l'Europe libérale de réduire les dépenses publiques : baisse de qualité, privatisation de pans entiers des compétences communales



S'associant à différentes organisations en créant le Collectif Citoyen pour une Intercommunalité Libre-ment Choisie dans le Vignoble Nantais, la CGT (Unions Locales Clisson et Sud Loire et CSD Services publics) dénonce une absence de concertation totale avec les citoyens et les personnels, un projet à la va-vite, pour des intérêts individuels au détriment de l'intérêt collectif et du service public.

Réunions publiques, heures d'informations syndicales, déclarations et lettres ouvertes : la mobilisation s'organise pour faire échec à ce projet de plan social public !

La CGT revendique le maintien et le développement de l'emploi, l'harmonisation des conditions de travail et garanties collectives vers le haut, la compensation des frais occasionnés pour les agents, la sécurisation des parcours professionnels...

Une véritable consultation des personnels et des citoyens est indispensable

ayant pour seul enjeu un service public de qualité et de proximité !

Sarah LECOMTE



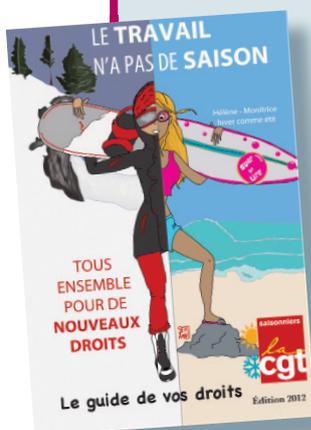
LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

Une saison hâtive et active à l'Union Locale de Saint-Nazaire

Fort du constat en demi-teinte des actions saisonniers l'été dans les campings et restaurants de plages de la presqu'île guérandaise, l'Union Locale de Saint-Nazaire a décidé cette année de changer de braquet.

Dès ce moi de Mars, nous avons appelé les militants à se mobiliser pour aller à la rencontre des futurs saisonniers. Le déploiement s'est effectué sur trois rencontres, deux organisées par le Centre Régional d'Information Jeunesse à Saint-Nazaire et Pornichet les samedi 16 et 30 Mars, et une organisée par Pôle Emploi à La Baule le mardi 19 Mars.

Ces initiatives ont été l'occasion de remettre à chacun des futurs saisonniers un livret « le guide de vos droits » leur permettant de connaître les informations minimums de leurs droits au travail ainsi que les coordonnées des Unions



Locales et de l'Union Départementale pour avoir plus d'informations ou en cas de souci avec un employeur. Ce livret réédité à l'occasion par l'Union Départementale permet également d'ouvrir le dialogue avec les saisonniers et connaître leur ressenti, leurs appréhensions pour les plus jeunes et d'observer les salariés qui postulent à ces emplois.

Force est de constater que les clichés tombent rapidement, ce ne sont plus que des étudiants, mais de plus en plus de privés d'emploi et même des retraités ne pouvant plus faire face aux augmentations de leurs charges et à la baisse de leur pension.

Malgré un temps mitigé, ces actions ont été très dynamiques et l'accueil chaleureux, au total ce sont plus de 2 000 livrets qui ont été distribués. Le mois de Mai sera l'occasion de se déployer auprès des lycées et des IUT dans la poursuite de notre action pour que chaque saisonnier arrive plus fort au travail !

Cédric TURCAS

Conférence débat Arcelor Mittal

Le 2 avril 2013 s'est tenue la conférence / Débat sur l'avenir de la sidérurgie française et plus particulièrement sur l'avenir du site d'ArcelorMittal, victime d'un accord entre le gouvernement et Mittal qui met en danger (selon la CGT et corroboré par le rapport SECAFI) la pérennité du site de Basse-Indre.

Cette conférence avait pour mission d'alerter sur les effets dramatiques d'un tel accord qui n'a d'autre finalité que la mort de notre industrie !

Mission accomplie !!



Mickaël EVEILLARD, secrétaire de la CGT d'Arcelor Mittal de Basse-Indre, a fait une présentation claire et sans appel de la situation de son site, dont la suppression de 2 phases de procédé est totalement contradictoire avec la pérennité du site et plus généralement la pérennité de la filière sidérurgique.

Malgré une salle bien remplie, il est à déplorer le manque de participation des salariés qui seront directement impactés par cette stratégie purement financière et dont la force mobilisatrice est incontournable au rejet de ces manœuvres capitalistes.

Les élus et politiciens présents nous ont certifié de leur soutien... nous attendons à présent des mesures concrètes... Des rendez-vous ont d'ailleurs été pris avec des élus. Affaire à suivre...

L'UL Basse-Loire, la CGT d'Arcelor Basse-Indre, l'USTM ainsi que l'UD44, organisateurs de cette conférence, se réunissent de nouveau le mercredi 17 avril pour étudier les suites de cette initiative.

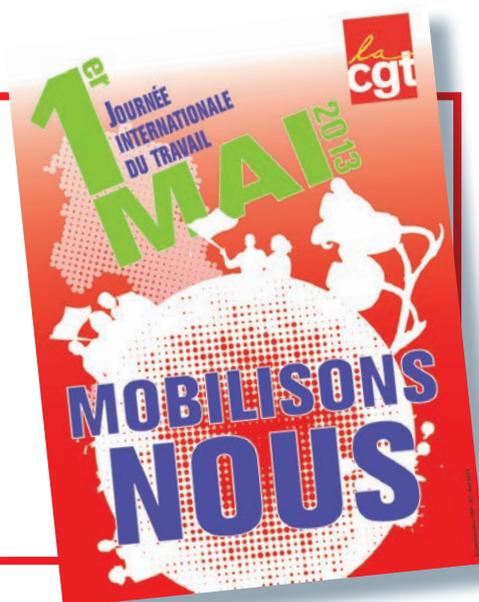
Laurence DANET

NANTES - 10 h 30
Place du Commerce

ST-NAZAIRE - 10 h 30
place de l'Amérique Latine

ANCENIS - 10 h
jardins de l'Eperon

CHATEAUBRIANT - 11 h
Mairie



Manif des retraités 28 mars 2013

**La
retraite,
nous
voulons
la vivre
digne-
ment**

A l'appel de l'USR CGT 44, les retraités de LOIRE-ATLANTIQUE sont allés réaffirmer, haut et fort, leur volonté de vivre dignement leur retraite.

C'est ainsi que le 28 mars 2013, ils se sont retrouvés à plus de 300 devant le MEDEF à NANTES, et 250 devant la Chambre de commerce et d'Industrie à SAINT-NAZAIRE.

Ils étaient venus crier qu'ils n'étaient pas des nantis, qu'ils n'étaient pas des privilégiés avec des retraites comprises entre 800 et 1 200 € par mois, que la moyenne des retraites étaient de 1 352 € pour les hommes et 899 € pour les femmes.

En France, nous comptons 8,6 millions de pauvres, selon le seuil de pauvreté utilisé par l'INSEE, et comme le remarque l'Observatoire des Inégalités « *Le taux de pauvreté augmente depuis le début des années 2000* ». Parmi ces 8,6 millions de pauvres, il y a un million de personnes de 60 ans, et plus, qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté, ce qui représente environ 6,66 % des 60 ans et plus.

Si nous transposons cela, de façon mathématique, à la LOIRE-ATLANTIQUE, cela voudrait dire

que nous avons, dans le département environ 18 000 personnes pauvres de 60 ans et plus, sur une population de 263 063 personnes de 60 ans et plus !

CE QUE LES RETRAITÉS VIVENT

Au 31 décembre 2009, 600 000 personnes bénéficient d'une allocation du minimum vieillesse leur permettant d'atteindre un niveau minimal de ressources. Au 1er avril 2009, le minimum vieillesse pour les personnes seules est fixé à 677 euros, soit une revalorisation de 6,9 %.

En France, un individu peut être considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 803 € ou 964 € selon la définition adopté (seuil de 50 % ou de 60 %).

Ainsi, en 2009, le seuil de pauvreté était de 804 € selon un seuil à 50 % et de 968 € si le seuil est de 60 %. L'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées), qui remplace le minimum vieillesse depuis 2006 était fixée à 583,20 € en 2009. Elle est de 777,17 € pour une personne seule et de 1 206,59 € pour un couple depuis le 1er avril 2012 et le seuil de pauvreté était de 964 € en 2010, pour une personne seule.

Ainsi, l'ASPA ne permet même pas de franchir le seuil de pauvreté ! Comment dans ces conditions le nombre de pauvres pourrait-il diminuer et que le pouvoir d'achat des pensions et retraite ne cesse de diminuer d'année en année ?

Pour 2013, les retraites complémentaires ont été revalorisées, au 1er avril 2013 que de :

- 0,8% pour l'ARRCO ;
- 0,5 % pour l'AGIRC

De plus c'est, d'ores et déjà, une perte de pouvoir d'achat de 1% par an pendant 3 ans qui est programmée pour les retraites complémentaires.

Les retraités sont allés déposer une motion à la Préfecture pour exiger :

- Un rattrapage immédiat de 300 € par mois.
- La revalorisation des pensions et retraites complémentaires au 1er janvier de chaque année, indexées sur la base du salaire moyen.
- Le minimum retraite égal au SMIC, que nous revendiquons à 1 700 € brut, pour une carrière complète.
- Le relèvement des pensions de réversion à 75 % de la retraite initiale.
- Le rétablissement de la 1/2 part pour le calcul de l'impôt sur le revenu.
- Le retrait de l'imposition de 0,3 % sur les pensions et retraites pour financer, soi-disant, la perte d'autonomie, qui doit être prise en compte dans le cadre intergénérationnel et universel de la Sécurité Sociale, issue de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Guy ALBASSIER





1er Mai : Fête internationale des travailleurs
15 juin : marche des fiertés
20 juin : table ronde marine marchande (conditions de travail...) au LIFE de St-Nazaire
8 juillet : tour de France, repos à St-Nazaire
9 juillet : départ du tour à St-Gildas des Bois
11 juillet et 3 septembre : A.G. des militants estivale et de rentrée.



LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.

C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr



Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des exclusions mentionnées aux contrats.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond - 79037 Niort cedex 9.